



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

UNE PÉRIODE DE MOBILISATIONS FORTES DANS LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE

Avec les tergiversations sur les autorisations de manifester et les reculs inexorables du gouvernement qui cède face à la montée de la colère légitime qui s'exprime pour le respect du droit de manifester. La démonstration est faite que l'action est efficace, ainsi que la détermination des salarié-e-s, agent-e-s et des organisations syndicales à faire vivre ce droit d'expression démocratique.

Dans de nombreuses régions et départements, y compris dans les territoires d'outre-mer, les journées d'action contre la loi travail ont été des réussites.

Parallèlement, les salarié-e-s, les agent-e-s et les syndicats de la Santé et de l'Action Sociale ont été mobilisé-e-s pour défendre les conditions de travail et l'offre de soin dans notre pays.

Toute cette semaine a été ponctuée de différentes initiatives :

- ▶ dans l'Action Sociale, pour la défense des métiers du social avec une manifestation le 21 juin et une rencontre au ministère,
- ▶ dans la Santé Privée, le 23 juin avec un rassemblement devant le groupe ORPEA, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Des rassemblements ont été organisés comme par exemple dans le Grand Est, en Bretagne, en Rhône-Alpes-Auvergne. Ces journées d'actions spécifiques contre les Groupements Hospitaliers de Territoires ont réuni agent-e-s, salarié-e-s, militant-e-s CGT et élu-e-s des instances pour exprimer notre refus de la mise en place des GHT, disposition de la loi de « *modernisation de notre système de santé* », loi dont la CGT demande le retrait.

La semaine d'actions dans notre branche du 20 au 24 juin a porté des revendications alternatives pour un système de Santé et de protection sociale qui prend en compte l'amélioration des conditions de travail, de vie des personnels et qui répondent aux besoins de la population dans la proximité.

Des initiatives se poursuivent. La politique nationale du ministère qui tente de s'imposer n'est pas forcément suivie en territoire au vu de l'unité que nous obtenons dans certaines instances d'établissements par des votes défavorables à la mise en place des GHT.

La loi travail, la loi santé et la mise en place des GHT sont de plus en plus contestées. C'est toute la politique gouvernementale guidée sous l'angle de l'austérité et des velléités patronales qui doit être revue.

Montreuil, le 28 juin 2016

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

53

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr